



S'ENGAGER PAR CONVICTION & SOLIDARITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016/2017

**BARREAU
DE PARIS**

de Solidarité

Fonds de dotation

La charité est dans le serment de l'avocat. Elle figure dans les exigences d'humanité et de désintéressement. On parle plus volontiers de solidarité aujourd'hui que de charité, mais ce sont des synonymes.

Le *Barreau de Paris Solidarité* (qui donc aurait pu s'appeler *Barreau de Paris Charité!*) mène depuis sa création en 2012 des actions solidaires qui n'ont jamais cessé de croître. D'où ma fierté de vous présenter son bilan d'activité pour les exercices 2016 et 2017, en saluant l'implication de mes prédécesseurs à sa présidence.

Fierté de voir plus de 400 avocats parisiens, cette année, s'engager bénévolement. Ils ont donné plus de 6000 avis et consultations juridiques à ceux qui manquent le plus d'accès au droit.

En particulier grâce à ses partenariats avec la Ville de Paris et diverses associations, dont *Droits d'Urgence*, *Barreau de Paris Solidarité* va, en effet, à la rencontre de ceux qui en ont le plus besoin, là où ils résident, qu'en langage administratif, on nomme les « zones urbaines sensibles et prioritaires », portes de la Chapelle, de Clignancourt, de Vanves et d'Aubervilliers, où le Bus de la Solidarité s'arrête tous les jours de l'année.

Il y a aussi l'opération « L'avocat dans la Cité » qui rencontre plus de succès chaque année.

Il y a encore les aides dispensées par le Fonds de dotation, qui permettent de soutenir financièrement des projets humanitaires ponctuels, choisis par un comité de parrainage indépendant, dont je remercie les membres, pour tout le temps et l'attention précieuse qu'ils y consacrent.

Je remercie aussi du fonds du cœur les milliers d'avocats, qui appartiennent aux plus grands cabinets comme aux plus petits et anonymes, qui consacrent tant d'heures bénévoles pour les plus déshérités. Leur engagement est en effet un grand motif de fierté.

Il est l'honneur du Barreau de Paris !

Basile Ader
Vice-Bâtonnier de l'Ordre des Avocats
Vice-Président du Fonds « Barreau de Paris Solidarité »

Jeanne Chauvin prêtant serment, gravure de Louis Rémy Sabattier, 1900.

L. Sabattier

INSUFFLER UNE
DYNAMIQUE SOLIDAIRE,
PROMOUVOIR LES ACTIONS
DÉSINTÉRESSÉES MENÉES
PAR LA PROFESSION,
S'IMPLIQUER DANS DES
PROJETS À FORT IMPACT
SOCIAL, LE FONDS
« BARREAU DE PARIS
SOLIDARITÉ » POURSUIT
SES OBJECTIFS.

p.3/ **Editorial**

p.6/ **Gouvernance et Fonctionnement**

p.10/ **Les avocats parisiens s'engagent**

Le Bus de la Solidarité

Focus permanence réfugiés

Permanences associatives

Focus sur le dispositif Accès au droit et santé mentale

Clinique juridique des élèves avocats

Permanences ponctuelles

Marche des fiertes

Pôle emploi

Forum k

Salon nouvelle vie professionnelle

CICR

Festival du film judiciaire

p.26/ **Les projets soutenus par le fonds de dotation**

Financement

Projets communs

TV Fresnes

p.36/ **Les Trophées pro bono**

5^e et 6^e éditions des Trophées pro bono

p.42/ **Les soutiens**

Concert de l'orchestre du Palais

L'association Chamonix Zermatt



SANS TOIT
PAS SANS DROITS

Avec Barreau de Paris Solidarité,
consultez gratuitement un avocat
dans différents points d'accueil
et dans le bus Barreau de Paris solidarité.

barreausolidarite.org | paris.fr

**BARREAU
DE PARIS**
Solidarite
Fonds de dotation

DROITS
D'URGENCE

MAIRIE DE PARIS

BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ

GOUVERNANCE & FONCTIONNEMENT

LE FONDS DE DOTATION: SES MISSIONS, SES ENGAGEMENTS

Dans son serment, l'avocat promet d'exercer ses fonctions « avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité ».

Fidèles à ce serment, les avocats du Barreau de Paris se sont toujours engagés en faveur des plus vulnérables et des nécessiteux. Pour ce faire, ils mènent des actions toujours plus nombreuses en mettant leurs compétences au profit d'un public défavorisé et en situation de grande précarité.

Bien que l'Etat ait mis en place un système d'aide à l'accès au droit consistant à offrir à quiconque en a besoin divers services dans des divers lieux publics (tribunaux, maisons de justice et du droit, Mairies, antennes de quartier, centres d'action sociale, Mairies, écoles, hôpitaux) la population la plus défavorisée n'ose pas, ou n'est pas en mesure de s'y rendre.

C'est donc pour se mettre à la portée des personnes en situation d'isolement que le Barreau de Paris a, en 2003, mis en place dans les zones urbaines sensibles et prioritaires, en partenariat avec la Ville de Paris et l'association Droits d'Urgence, le bus « Barreau de Paris Solidarité », un dispositif d'accès au droit ayant pour objet la lutte contre l'exclusion.

Il est organisé de manière à pouvoir rester accessible tout au long de l'année et s'adapter au mieux aux besoins des personnes en précarité.

Et afin de renforcer les actions de solidarité des membres du Barreau de Paris, a été créé en 2011, le Fonds de dotation « Barreau de Paris Solidarité ».

Ce Fonds a pour objet, en France et à l'étranger, le soutien, la promotion ou la réalisation de toutes actions d'intérêt général dans le domaine juridique, culturel et social. Il a pour mission de développer l'accès au droit, la culture juridique, le droit humanitaire, le respect de la personne et la protection de l'environnement.

Le Fonds s'adresse prioritairement au public en situation d'exclusion en organisant l'accès à des consultations gratuites assurées bénévolement par des avocats parisiens, aux associations œuvrant dans le domaine de l'accès au droit et de la défense des Droits de l'homme par le biais d'un soutien financier et aux membres du barreau de Paris en leur donnant l'opportunité de s'engager dans des actions solidaires. La philosophie de « Barreau de Paris Solidarité », qui repose sur l'exigence d'humanité de l'avocat et sur le désintéressement dicté par son serment, se traduit donc par la prise d'engagements citoyens et solidaires.

L'institutionnalisation du Fonds contribue à rappeler la véritable fonction de l'avocat, en faisant savoir que nombre d'avocats parisiens, à leur initiative ou dans le cadre des activités de l'Ordre, aident les plus démunis et s'engagent dans des actions pro bono.

COMPOSITION

DU FONDS DE DOTATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DÉCEMBRE 2017

Monsieur le Bâtonnier Frédéric Sicard, *Président*
Madame la Vice-Bâtonnière Dominique Attias, *Vice-Présidente*
Monsieur le Bâtonnier Paul-Albert Iweins, *Secrétaire Générale*
Monsieur Jean-Charles Krebs, *Secrétaire Général de la CARPA, Trésorier*
Monsieur le Bâtonnier Jean-René Farthouat
Madame Emmanuelle Kneusé
Madame Caroline Luche Rocchia
Monsieur Xavier Chassin de Kergommeaux

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2017.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous actes et opérations permis au Fonds dans le cadre de son objet social. Il arrête la stratégie et la politique générale du Fonds, et étudie les propositions soumises par le comité de parrainage, concernant la politique d'investissement, le choix et la sélection des projets soutenus par le Fonds.

Le conseil d'administration bénéficie de fonds propres qu'il décide d'allouer à des projets concernant essentiellement la lutte contre la peine de mort.

COMITÉ DE PARRAINAGE 2016 - 2017

Monsieur Philippe Ryfman, *Avocat, Président*

MEMBRES:

Madame Hélène Dantoine Errera, *Vice-présidente du Pôle Afrique - explorations subsidiaires, Total*

Monsieur Henri Leclerc, *Avocat*

Madame Aurélie Carlier, *Avocate*

Madame Elodie Vialle, *Journaliste*

Monsieur Jean-Marie Fardeau, *Délégué national chez VoxPublic*

Madame Fanny Benedetti, *chargée de mission auprès du Ministère des affaires étrangères*

Monsieur Martin Spitz, *Fondation de France*

ATTRIBUTIONS

Le comité de parrainage s'est réuni à cinq reprises en 2017.

Il s'agit d'un comité consultatif chargé de faire au conseil d'administration des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi; d'études et d'expertises; de choix et de sélection des projets soutenus par le Fonds.

EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION

Il est demandé à chaque porteur de projet de renseigner un dossier de demande de subvention, qui lui est adressé sur demande, ou téléchargeable à partir d'Internet.

Le formulaire, accompagné des annexes demandées, est retourné à l'attention de la coordination du fonds, par voie postale et électronique.

Un accusé de réception est renvoyé au porteur de projet. Il lui est également mentionné la date à laquelle le dossier sera étudié.

1/ CANDIDATS

• Le porteur principal du projet doit être en France, via un correspondant notamment.

• Le porteur principal du projet doit être une association ou un organisme à but non lucratif.

• Les avocats peuvent référer des initiatives, notamment en leur qualité de Président d'une ONG. En revanche, ils ne peuvent présenter une action propre au Cabinet.

2/ CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet présenté doit relever de l'une des thématiques suivantes:

• Accès au droit et à la justice: droit des jeunes, lutte contre l'exclusion, etc.

• Droits de l'homme: défense pénale, défense des libertés individuelles, lutte contre les discriminations, etc.

• Questions juridiques liées à l'environnement: réfugiés climatiques, etc.

Le montant de la subvention demandée ne doit pas excéder 50% du total des produits de l'action.

La subvention demandée ne peut couvrir que des frais directement liés à la réalisation du projet. Ainsi, il n'y aura pas de financement de frais de fonctionnement.

RESSOURCES

A la création du fonds, en octobre 2011, l'Ordre des Avocats s'est engagé à doter le fonds à hauteur d'un million d'euros. Puis, des dotations complémentaires ont été versées en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.



FOCUS
 Depuis 2003,
 le Bus de la Solidarité
 a accueilli plus de
 55 000 justiciables
 à son bord

**L'AVOCAT
 DANS LA CITÉ**
 DU 3 AU 10 OCTOBRE 2016
 & DU 2 AU 6 OCTOBRE 2017
 Chaque année, plus de 2000
 consultations gratuites bénévoles
 sur le Parvis de l'Hôtel de Ville
 450 consultations ont été assurées
 dans le Bus de la Solidarité stationné
 Place de la République
 800 avocats mobilisés sur
 l'ensemble des dispositifs

LE BUS DE LA SOLIDARITÉ

Pour se mettre à la portée des personnes en situation d'isolement le Barreau de Paris a, en 2003, mis en place dans les zones urbaines sensibles et prioritaires, en partenariat avec la Ville de Paris et l'association Droits d'Urgence, le bus « Barreau de Paris Solidarité », un dispositif d'accès au droit ayant pour objet la lutte contre l'exclusion.

Il est organisé de manière à pouvoir rester accessible tout au long de l'année et s'adapter au mieux aux besoins des personnes en précarité. Le bus stationne cinq jours par semaine à l'une des portes de Paris, déterminée comme zone prioritaire, même pendant les vacances scolaires.

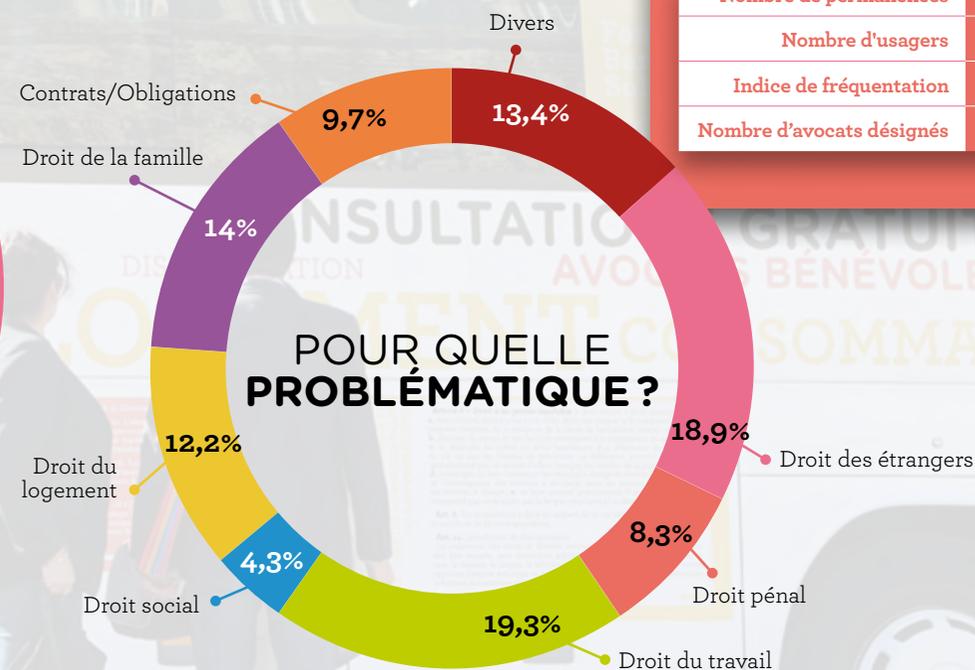
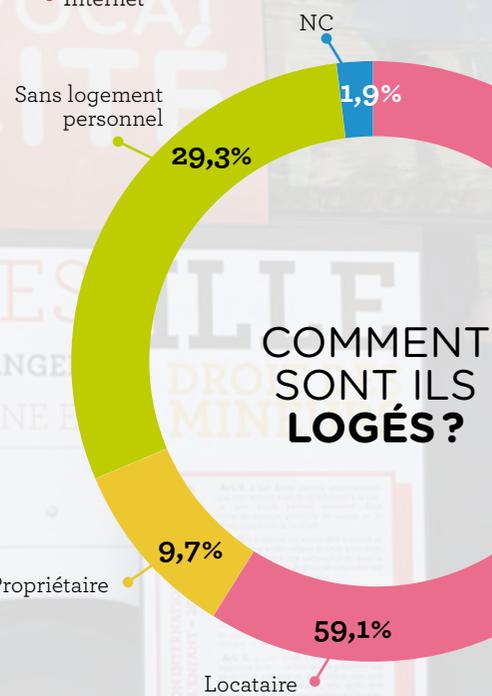
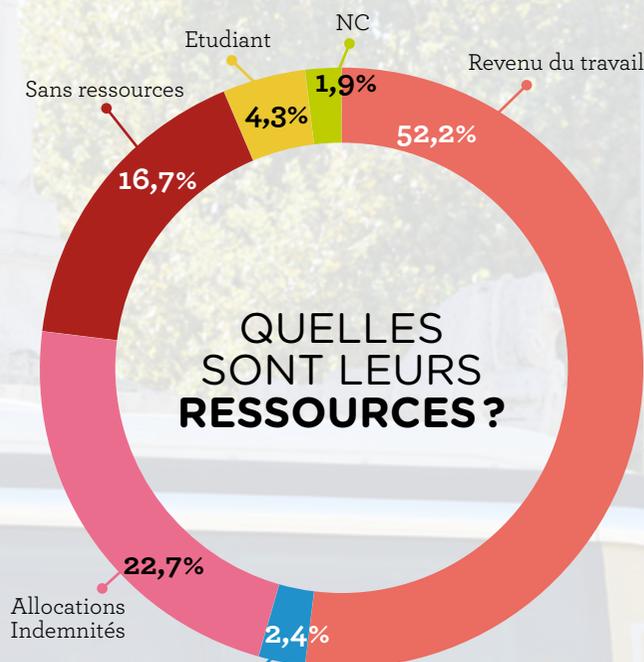
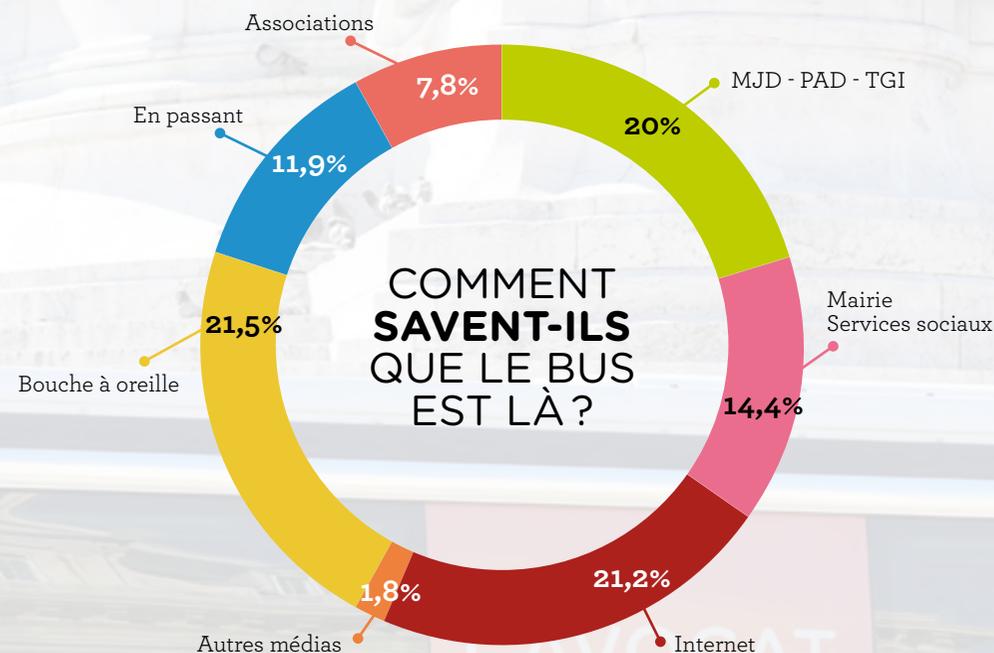
Les usagers du bus sont reçus sans rendez-vous par trois avocats bénévoles qui les conseillent simultanément en toute confidentialité toute l'année, hormis les jours fériés, aux emplacements et horaires suivants :

- Le **mardi** de 17h00 à 20h00 - 14 avenue de la Porte Montmartre - Paris 18°
- Le **mercredi** de 17h00 à 20h00 - 4 avenue Marc Sangnier - Paris 14°
- Le **jeudi** de 17h00 à 20h00 - à l'angle du boulevard Bessières et de l'avenue de la Porte de Clichy - Paris 17°
- Le **vendredi** de 14h à 17h (pour une permanence uniquement en droit des étrangers / droit d'asile) - 5 avenue de la Porte d'Aubervilliers - Paris 18°
- Le **samedi** de 10h00 à 13h00 - 4/6 rue Charles et Robert - Paris 20°

- Le **lundi** de 17h00 à 20h00 - 19 avenue de Choisy - Paris 13°

Lors de chaque permanence, trois avocats bénévoles accueillent sans rendez-vous, pour conseiller dans les domaines suivants plus généralement : droit des étrangers, droit du travail, de la famille et du logement.

	2003	2008	2013	2017
Nombre de permanences	82	201	245	245
Nombre d'usagers	1571	3 303	4 534	5 425
Nombre moyen d'usagers reçus par permanences	19,2	16,4	18,5	22,1



FOCUS PERMANENCE RÉFUGIÉS

Afin de répondre aux besoins juridiques des populations réfugiées à Paris, une permanence hebdomadaire spécifique a été organisée dans le Bus de la Solidarité tous les vendredis de 14h à 17h à compter du 1^{er} décembre 2017. Cette permanence a pu s'organiser grâce au partenariat de Barreau de Paris Solidarité avec l'association UTOPIA 56.

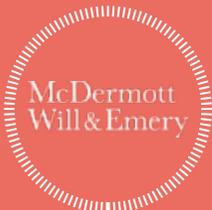
Trois avocats spécialisés en droit d'Asile et droit des étrangers assurent désormais simultanément, chaque semaine, ces consultations, accompagnés d'interprètes bénévoles en langues arabe, dari et pachtoun.

Cette permanence vient compléter les permanences qui ont notamment été mises en places au sein des Centres d'hébergement d'urgence pour migrants gérés par l'association Aurore durant plusieurs mois.

	En décembre 2017
Nombre de permanences	3
Nombre d'usagers	28
Indice de fréquentation	9,3
Nombre d'avocats désignés	8

LE DISPOSITIF EN CHIFFRES

245 permanences
 et **5425 justiciables reçus / an**
712 affectations d'avocats bénévoles du Barreau de Paris
1 responsable de la coordination « Barreau de Paris Solidarité »
1 juriste coordinatrice du partenariat Barreau de Paris Solidarité / Droits d'Urgence
3 stagiaires de l'association Droits d'Urgence /
12 bénévoles de l'association



SANS EMPLOI PAS SANS DROITS

Avec Barreau de Paris Solidarité,
consultez gratuitement un avocat
dans différents points d'accueil
et dans le bus Barreau de Paris solidarité.

barreausolidarite.org | paris.fr



TÉMOIGNAGES

« Comme avocat, je consacre régulièrement mon temps au Bus de la Solidarité. Ces consultations anonymes et gratuites permettent à des personnes souvent en situation de fragilité sociale de connaître et faire valoir leurs droits. Les questions posées présentent généralement un fort degré de gravité (accès au logement, situation irrégulière, travail dissimulé...). Outre l'aspect humain indéniable, ces consultations sont également l'occasion d'être confronté à des problématiques aussi précises que diverses. Un grand merci à Barreau de Paris Solidarité pour la qualité de son organisation et de son engagement social. »

Gary Attal, avocat au barreau de Paris, bénévole auprès
du Fonds de dotation Barreau de Paris solidarité

LES AVOCATS PARISIENS S'ENGAGENT

PERMANENCES ASSOCIATIVES

DEPUIS 2003, PLUSIEURS
PARTENARIATS ONT ÉTÉ MIS
EN PLACE POUR RÉPONDRE
AU BESOIN D'AMENER DU
DROIT VERS DES PERSONNES
QUI EN SONT ÉLOIGNÉES.

Les avocats parisiens se mobilisent tous les jours pour assurer les consultations gratuites bénévolement au sein des associations partenaires de Barreau de Paris Solidarité.

EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DROITS D'URGENCE, des permanences sont organisées au sein de :

MÉDECIN DU MONDE – Centre d'accueil, d'orientation et d'Accompagnement
Les lundis de 14h à 16h, Paris 12^e

L'Objectif du CAO est de lutter contre les inégalités de santé et de faciliter l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité. Le public reçu étant essentiellement composé de primo arrivants, la

thématique principale de cette permanence est le droit des étrangers - droit d'asile

43 permanences, 173 personnes reçues

ARMÉE DU SALUT – Centre Maternel des Lilas

Les premiers jeudis du mois de 17h à 19h, Paris 19^e

Le centre reçoit de jeunes mamans ou futures mamans isolées faisant face à des situations de précarité et de difficulté familiale. Les thématiques de ces permanences sont le droit de la famille et le droit des étrangers.

7 permanences, 20 jeunes femmes reçues



LES AVOCATS PARISIENS S'ENGAGENT

L'ŒUVRE FALRET – CHRS Falret

Le premier samedi du mois de 10h à 13h, Paris 15^e

Il s'agit d'un établissement d'hébergement et d'accompagnement non médicalisé accueillant des femmes en souffrance psychique présentant des troubles de santé mentale ou psycho sociales. Le centre propose un temps de ré-adaptation avec un accompagnement socio-éducatif. Cette permanence est généraliste. **5 permanences, 16 femmes reçues**

EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE PARIS, des consultations gratuites sont prévues :

Dans les «**ESPACES POUR L'INSERTION**» : Les permanences généralistes se tiennent dans 5 des 7 espaces pour l'insertion. Ces structures relevant de la DASES ont pour mission de recevoir les personnes bénéficiaires du RSA afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

El pour le 5^e et le 13^e arrondissement

Permanence les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 9h à 12h.

El pour le 11^e et 12^e arrondissement

Permanence les 1^{er} et 3^e mardis du mois de 14h à 17h.

El pour le 9^e, 17^e et le 18^e arrondissement

Permanence tous les mercredis de 14h à 17h.

El pour le 10^e et le 19^e arrondissement

Permanence les 1^{er} et 3^e vendredis du mois de 9h à 12h.

El pour le 14^e et le 15^e arrondissement

Permanence les 2^e et 4^e jeudis du mois de 14h à 17h.

Près de 170 permanences assurées en 2 ans

Au «**CARREFOUR DES ASSOCIATIONS PARISIENNES**» - Les avocats répondent aux questions des responsables d'associations portant sur la vie sociale et les activités de leurs structures. Elles se déroulent deux jeudis par mois sur rendez-vous. **38 permanences**

A la **MAISON DES ASSOCIATIONS** du 11^e arrondissement : Equipement municipal de proximité qui accueille et accompagne les associations dans leur développement et informe les habitants sur la vie associative locale. Une permanence trimestrielle est organisée.

AUTRES PERMANENCES ASSOCIATIVES

A L'ADIE : Les premiers jeudis du mois de 14h30 à 17h, Paris 20^e et à distance - Association pour le droit à l'initiative économique aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur micro entreprise. Il s'agit d'apporter un soutien juridique aux micro-entrepreneurs. Les avocats bénévoles qui se sont portés volontaires répondent également à des questions par mail. **20 permanences assurées, 122 usagers reçus**

SECOURS POPULAIRE : Permanence généralistes hebdomadaires les mardis de 9h30 à 12h30 - Paris 18^e . L'association s'est donnée pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde et de promouvoir la solidarité et ses valeurs. Elle rassemble des personnes de toutes opinions, conditions et origines qui souhaitent faire vivre la solidarité.

PERMANENCES ASSOCIATIVES

MISSION LOCALE DE PARIS :

Site Soleil de la mission locale de paris : 93 rue Jeanne d'arc 75013 Paris tous les mercredis de 14h à 17h.

Site les Hauts de Menil de la mission locale de paris : 31 rue Pixerecourt 75020 Paris tous les lundis de 9h à 12h.

Les missions locales sont des organismes chargés de l'accueil, de l'information, de l'orientation professionnelle et de l'accompagnement des jeunes pour construire un projet

professionnel déterminé. Elles s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés en matière d'accès à l'emploi, à la formation ou des difficultés d'accès à leur autonomie. Les avocats assurent des consultations juridiques alternativement, une semaine sur deux, sur des questions juridiques en droit pénal et droit de la famille, puis sur des questions de droit des sociétés et sur le statut d'autoentrepreneur.



ACCÈS AU DROIT & SANTÉ MENTALE UN DISPOSITIF PARTENARIAL PIONNIER

Le travail opéré par l'équipe de Droits d'urgence en partenariat avec Barreau de Paris Solidarité et les équipes des établissements psychiatriques depuis 2009 vise à permettre aux personnes en situation d'exclusion souffrant de troubles psychiques et/ou psychiatriques de bénéficier d'un accès effectif au droit et favoriser ainsi leur maintien ou leur réinscription dans la société. Prévenir les ruptures, faire reconnaître et défendre les droits des personnes les plus vulnérables, tels sont les objectifs que nous nous sommes collectivement attachés à atteindre.

Le propre de nombreux troubles psychiques ou psychiatriques c'est de lâcher, de décrocher. La maladie a souvent pour conséquence la rupture des liens. Le droit nécessitant beaucoup de mobilisation, ce décrochage se traduit inévitablement par des ruptures de droits.

L'objectif du dispositif est alors d'intervenir en amont pour prévenir ces ruptures en informant les bénéficiaires sur leurs droits et obligations et en les accompagnant dans leurs démarches. L'entretien est d'abord l'occasion de délivrer des informations juridiques et répondre aux questions que les personnes peuvent se poser, portant ainsi à leur connaissance les règles applicables à leur situation particulière pour éviter les ruptures de droit.

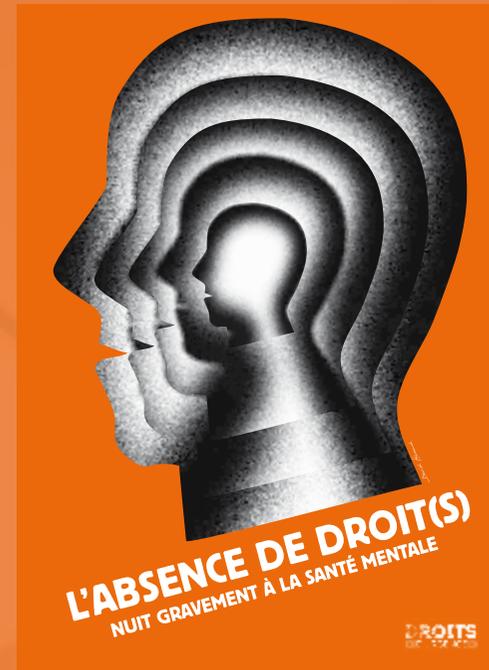
Les informations données et les démarches entreprises auprès des personnes permettent d'éviter des pertes de droit en cascade et vise à empêcher une désaffiliation.

ÉTABLISSEMENTS DE SOINS PARTENAIRES DE DROITS D'URGENCE EN 2016/2017

- L'Association de santé mentale du 13^e arrondissement
- Le Centre hospitalier Sainte-Anne
- L'Établissement public de santé Maison-Blanche
- Le Groupe public de santé Perray-Vaucluse

MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

Droits d'urgence a créé un pôle juridique spécialisé, composé de deux juristes dont une coordinatrice de projet, sensibilisées et formées aux problématiques de santé mentale. L'intervention des juristes est généraliste (droit du logement, des étrangers, de la famille, droit social...). Le dispositif est intégré aux établissements de santé par convention de partenariat. Sa coordination, en interne et pour chaque établissement partenaire, est assurée par le pôle médico-social.



COMMISSIONS TECHNIQUES MENSUELLES

Réunissent les référents :
social, médical et juridique

- Évaluation croisée des difficultés juridiques et administratives des usagers
- Orientations assurées en fonction de la complexité des problèmes rencontrés et de la vulnérabilité des personnes intéressées

PERMANENCES JURIDIQUES IN SITU BIMENSUELLES

Généralistes, gratuites et confidentielles
Tenues par la juriste du pôle juridique

- Information sur les droits et obligations des usagers
- Accompagnement dans les démarches et suivi dans la durée

PÔLE DES AVOCATS VOLONTAIRES DE « BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ »

Conseillent et assistent au contentieux
tout usager le nécessitant

TÉMOIGNAGES

« En août 2017, l'association Droits d'urgence a sollicité le pôle d'avocats volontaires du Barreau de Paris afin d'assister et de représenter, dans le cadre du dispositif Accès au Droit et Santé Mentale (ADSM), un patient, hospitalisé à l'hôpital Sainte-Anne, victime du comportement indélicat du propriétaire de son logement. Durant son hospitalisation, ce patient avait adressé un congé à son propriétaire. Ce dernier a alors profité de l'absence de son locataire pour changer les serrures de l'appartement et le vider intégralement, avant l'expiration du délai de préavis.

Juridiquement, cette situation était problématique. D'abord, il n'était pas évident que le congé ait été donné en pleine connaissance de cause par le locataire. Ensuite, en tout état de cause, le comportement du bailleur était constitutif d'une expulsion illégale selon l'article 226-4-2 du code pénal, source d'un important préjudice pour le patient. Afin de l'accompagner au mieux, plusieurs rencontres ont été organisées avec l'assistante sociale et le médecin en charge de son suivi à Sainte-Anne, pour lui exposer les démarches envisagées afin de faire respecter ses droits.

Grâce à l'action commune des différents professionnels, une transaction a pu être négociée entre le bailleur et Monsieur afin de lui permettre d'obtenir la réparation de son préjudice et la restitution de l'ensemble de ses effets personnels.

Le dispositif ADSM a démontré une nouvelle fois toute sa pertinence en permettant d'offrir un accompagnement juridique adapté à une personne confrontée à une injustice en raison de la vulnérabilité induite par ses troubles psychiques ou psychiatriques. Le dialogue des professionnels de la santé, de l'accompagnement social et du droit permet d'offrir la réponse la plus juste à la situation de la personne prise en charge tant sur le plan thérapeutique que sur le plan juridique et social. »

Victor Billebault, avocat au Barreau de Paris, volontaire au sein du pôle d'avocats dédié au dispositif Accès au droit et santé mentale

FOCUS

ACCÈS AU DROIT & SANTÉ MENTALE
CHIFFRES CLÉS 2017



39
COMMISSIONS
TECHNIQUES



239
SITUATIONS
ÉVALUÉES



273
ENTRETIENS

101
PERSONNES
REÇUES POUR
LA 1^{ÈRE} FOIS

172
PERSONNES
DANS LE CADRE
D'UN SUIVI



225
INFORMATIONS JURIDIQUES
AUX PROFESSIONNELS

76%
des problématiques
abordées en entretien
relevaient du **droit des étrangers**
c'est-à-dire les droits liés au
séjour, au regroupement familial,
aux procédures d'éloignement...
Viennent ensuite le droit
du logement et le droit
de la famille et des
personnes.

TÉMOIGNAGES

« Je participe régulièrement à la clinique juridique depuis plusieurs années et c'est avec plaisir que j'y suis retourné cette année pour encadrer les élèves de l'Efb. Le contact avec les patients constitue souvent, pour les élèves-avocats, un premier aperçu de la réalité d'une consultation juridique. J'y rencontre toujours de futurs confrères exaltés par ce défi. J'ai par ailleurs pu constater que les élèves-avocats étaient consciencieux dans leur travail, passionnés par cette profession et curieux d'apprendre. »

Bruno Tourret, avocat au barreau de Paris

LES AVOCATS PARISIENS S'ENGAGENT

LA CLINIQUE JURIDIQUE DE L'EFB



LA CLINIQUE JURIDIQUE DES ÉLÈVES-AVOCATS, EST UNE INITIATIVE SOLIDAIRE DES ÉLÈVES-AVOCATS AU PROFIT DU DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS AU DROIT DES JUSTICIABLES D'ÎLE DE FRANCE.

Sous le tutorat d'avocats au Barreau de Paris spécialisés, les élèves-avocats de l'Ecole de Formation du Barreau, qui le souhaitent, offrent un accompagnement juridique gratuit, confidentiel et personnalisé ouvert à tout citoyen, et ce dans tous les domaines du droit. Ce dispositif d'accès au droit a pour but de permettre aux justiciables de bénéficier gratuitement de diagnostics juridiques élaborés par des élèves-avocats, sous le tutorat d'avocats volontaires. Il constitue également pour les élèves avocats l'occasion de travailler leur écoute et l'analyse des situations. Un premier entretien avec le justiciable permet de cerner ses problématiques.

Un « diagnostic » est ensuite établi oralement par l'élève avocat lors d'un second rendez-vous quinze jours plus tard, après échange avec un avocat tuteur bénévole. Aucun document écrit n'est délivré.

L'OBJECTIF POURSUIVI EST DOUBLE

- Il est pédagogique. Il offre aux élèves avocats la possibilité de travailler sur des cas réels, en collaboration avec des avocats. Il les aide à renforcer leurs compétences tout en développant une autonomie et un sens des responsabilités indispensables à l'exercice de la future profession d'Avocat.
- Il a un but solidaire. Il offre aux plus démunis et/ou aux plus éloignés du monde juridique la possibilité d'accéder à une information juridique de qualité.

LES PERMANENCES SONT ORGANISÉES :

- Tous les mardis entre 12h et 15h à l'**Ecole de Formation du Barreau**, 1 rue Pierre Antoine Berryer, 92130 Issy-les-Moulineaux
- Tous les jeudis entre 14h et 17h au Point d'accès au droit - jeunes, dans les locaux du **CIDJ**, 101 quai Branly - 75015 Paris.

PERMANENCES PONCTUELLES

Régulièrement, Barreau de Paris Solidarité est sollicité pour que des avocats bénévoles assurent des consultations gratuites dans le cadre d'événements publics.

Tous les ans au mois de juin, trois avocats assurent une permanence dans le Bus de la Solidarité à la fin de la Marche des Fiertés, marche organisée pour la reconnaissance de l'égalité des droits entre les personnes hétérosexuelles et les personnes LGBT.

Le 25 mai 2017, une dizaine d'avocats ont conseillé des familles monoparentales lors de la « Journée K »,

organisée par la Fondation K d'urgence au jardin d'acclimatation.

Le 23 novembre 2017, vingt-deux avocats se sont mobilisés pour conseiller les visiteurs en droit du travail et droit des sociétés lors du Salon « Nouvelle vie professionnelle ».

Le 12 janvier 2017, sept avocats ont assurés des permanences en droit du travail et droit des sociétés dans le cadre du « Forum Pôle Emploi Ney destiné aux demandeurs d'emploi – porteurs de projets », et deux d'entre eux ont animé des ateliers sur les thématiques de la propriété intellectuelle et la création d'entreprise.



FOCUS



En collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix Rouge (CICR) mobilise particulièrement l'Union Internationale des Avocats (UIA), dont le Barreau de Paris est membre, depuis quelques années, en œuvrant prioritairement au regroupement familial, à

la recherche de disparus ainsi qu'à l'aide aux mineurs non accompagnés et aux migrants détenus. Les avocats du Barreau de Paris ont donc été invités à offrir des heures pro bono d'assistance judiciaire et de conseils juridiques au CICR. De nombreux avocats parisiens se sont mobilisés et engagés à donner chacun près d'une dizaine d'heures bénévoles au profit du CICR.

FESTIVAL DU FILM JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



Pour la 7^e année consécutive, l'Ordre des avocats de Paris a été partenaire du Festival du Film Judiciaire de la Jeunesse, aux côtés du Conseil Départemental d'Accès au Droit, le Rectorat de Paris, la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ce Festival, destiné à 1500 lycéens de Première et de Terminale, doit permettre aux jeunes un meilleur accès à la citoyenneté, en les familiarisant avec l'institution judiciaire et en leur apportant des éléments de réflexion sur son fonctionnement et ses enjeux à travers l'image qu'en donne le cinéma.

Le thème retenu en 2017 était « Existe-t-il une vérité judiciaire ? ». Après la projection des films « L'Hermine » et « Omar m'a tuer », un débat avec des magistrats, des avocats et des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse a été organisé dans chaque classe concernée. Près de soixante avocats ont participé à cet événement.

2016/2017 BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ A FINANÇÉ 56 PROJETS SUR DIVERSES THÉMATIQUES*

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



AIDES: mise en place d'un observatoire sur les discriminations dans l'accès à la santé dont l'objectif est de dresser un bilan complet des discriminations subies par les personnes atteintes par le VIH et les hépatites, afin de permettre une représentation réelle et constater l'évolution des pratiques et des dispositifs juridiques.



AUTRE MONDE: soutien de son action de lutte contre l'exclusion en favorisant l'accès au droit et la lutte contre la discrimination. Il s'est agi d'accompagner les travailleurs précaires et/ou migrants dans des démarches administratives, pour les rendre plus autonomes tout en les insérant au maximum.



AVIJED: création et développement de vidéos en langage des signes publiées sur un site internet mettant à disposition gratuite du justiciable des informations juridiques rédigées en langage clair et expliquées sur support interactif. Ce dispositif facilite l'accès au droit pour les personnes sourdes et malentendantes.



LIGUE DES DROITS DE L'HOMME: mieux assister les victimes de discriminations à travers une veille juridique régulière, le développement de ressources locales et automatisées en faveur des victimes et une intervention au contentieux.

DROITS DES DÉTENUS



ALLIANCE CINÉ: soutien d'un projet artistique en milieu carcéral afin de donner accès à la culture aux détenus qui s'en sont éloignés, de sensibiliser les lieux de détention à la solidarité et aux droits humains et d'agir en matière de réinsertion socio-professionnelle et lutter contre toutes formes d'exclusion.



ASSOCIATION FESTIVAL DE FILMS DE FEMMES: télévision réalisée par les détenus de la Maison d'arrêt de Fresnes afin d'informer, par le biais de la chaîne gratuite, les autres détenus sur leur quotidien, plusieurs d'entre eux ne sachant pas lire.

ASSOCIATION SCOPIQUE: production d'œuvres artistiques afin de proposer aux femmes en milieu carcéral un questionnement sur la représentation de soi, favoriser leur insertion et changer la perception sur les détenues et l'espace carcéral.



ARAPEJ: mise en place d'un numéro vert pour d'information juridique et sociale, d'orientation et d'aide à la réinsertion pour les personnes incarcérées et leurs proches.



FARAPEJ: organisation d'un colloque sur les règles pénitentiaires européennes ayant pour objectif de faire évoluer les prisons.



CHANTIERS PASSERELLE: pour l'organisation du 1er Tour de France du Travail d'Intérêt Général qui a eu vocation à conseiller, former et outiller le réseau des acteurs qui mettent en place le TIG, et promouvoir son développement.



GENEPI: soutien de l'action « Carc'éral », tour de France de sensibilisation aux droits de l'homme en détention.



OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS: soutien de leur campagne contentieuse de défense des droits des personnes détenues et de leurs proches ainsi que de leur action pour la défense des droits fondamentaux et des libertés individuelles des personnes détenues à travers une campagne contentieuse pour l'amélioration des conditions de détention dans les prisons françaises.



PRISON INSIDER: création d'un site internet centralisant, pour chaque pays, les conditions de détention des prisonniers.

* Voir page 9 pour les critères d'éligibilité des projets

PROTECTION DES FEMMES



ASSOCIATION JURIS SECOURS: accueil et accompagnement des femmes victimes de violences en leur offrant un espace d'écoute, de conseils, d'informations et d'accompagnement dans leurs démarches relatives à des problématiques de violences conjugales, séparation, harcèlement, discriminations.



COLLECTIF FÉMINISTE CONTRE LE VIOL: soutien pour la publication d'un « Livret juridique « Viols, agressions sexuelles: faire valoir ses droits » ». Ce livret a eu pour mission d'informer les victimes sur les premières démarches et guider encore les professionnels pour de meilleurs réflexes, de centraliser les données législatives sur la répression des agressions sexuelles et d'accompagner spécifiquement les mineurs de telles agressions.



FASTI: action de soutien aux femmes enceintes en situation de vulnérabilité dans le 20e arrondissement dans le cadre d'organisation de groupe de parole au sein desquelles plusieurs acteurs interviennent (santé, psychologues et juristes).



LIGUE DES DROITS DE L'HOMME: soutien de sa formation « femmes étrangères victimes de violences; prise en compte du genre dans la demande d'asile ».



MAISON DES FEMMES DE PARIS: accueil, information, accompagnement et orientation de femmes en difficultés, par la mise en place de permanences juridiques et sociales, d'ateliers (self-défense, théâtre, ciné-débats, repas partagés, sophrologie, sorties culturelles, pratiques de création artistiques...), de rencontres-débats et conférences, de travail en réseau et en partenariat à différentes échelles.

DROITS DES ÉTRANGERS / ACTIONS POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS



ANAFE: action en faveur des droits des étrangers en difficultés du fait de leur maintien aux frontières ou en zones d'attente parisiennes.



CIMADE: accès aux droits des personnes étrangères sous le coup de mesures de contrôle et de surveillance, par un accompagnement individualisé dans leurs démarches administratives et juridiques et soutien des actions de défense des réfugiés, des migrants et des demandeurs d'asile.



COMEDE: soutien des avocats pour l'accès aux droits et aux soins des migrants en situation de très grande vulnérabilité et précarité extrême par l'assistance juridique, sociale et médicale, pour admission au séjour

pour raison médicale (droit au séjour des étrangers malades).



CRID: actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale en France afin de mettre en valeur toutes les initiatives citoyennes d'accueil des personnes migrantes, faire entendre un contre-discours positif sur les migrations et prouver que la France n'est pas le pays xénophobe et replié sur lui-même dépeint par une majorité de médias.



GISTI: réalisation de deux ouvrages en vue de fournir aux praticiens une analyse complète et critique de la récente réforme du droit des étrangers (entrée, séjour, éloignement) et de ses principaux décrets d'application. Puis soutien de son recueil de jurisprudence en ligne sur la question des contrôles d'identité et de la vérification du droit au séjour des étrangers.



INFOMIE: favoriser l'accès aux droits fondamentaux des mineurs isolés étrangers/mineurs non accompagnés et jeunes majeurs en renforçant la capacité des professionnels qui travaillent en direction de ces jeunes particulièrement vulnérables.



LES AMOUREUX AU BAN PUBLIC: publication du nouveau « guide juridique à l'attention des maires et des agents d'Etat civil » relatif au mariage des couples franco-étrangers, ce afin d'ajouter un outil d'accès au droit pour les couples binationaux.



MÉDECINS DU MONDE: soigner les populations les plus vulnérables et en particulier les mineurs isolés étrangers (MIE) à Paris et témoigner des entraves constatées quant à leur accès aux soins afin de faire évoluer les politiques de santé publique. Améliorer également leurs conditions d'accueil et leur prise en charge médico-psycho-sociale.



PARCOURS D'EXIL: favoriser l'accès effectifs aux recours des Mineurs Non Accompagnés (MNA) contre les décisions défavorables aux MIE, soutenir les MNA dans leurs procédures juridiques et administratives, développer une expertise juridique et organiser leur mise à l'abri.

PLANÈTE RÉFUGIÉS: faire connaître par le biais d'un rapport la situation politique et celle de l'Etat de droit au Bangladesh en vue de faire respecter l'égalité des armes dans la défense des demandeurs d'asile bangladais en France. Mettre ainsi à disposition des professions en lien avec l'asile (avocats, magistrats, monde associatif, journalistes...) et du grand public des informations sur le contexte politique et judiciaire du Bangladesh, afin de faire respecter le principe d'égalité des demandeurs d'asile bangladais.



S.O.S. MÉDITERRANÉE: constitution d'un fonds documentaire et d'une veille juridique à disposition des sauveteurs en mer et des rescapés.

SOLIDARITÉ ET LIEN SOCIAL



ASSOCIATION DEBOUT: réalisation d'une page destinée à l'accès au droit au sein de son magazine gratuit et solidaire.



CENTRE PRIMO LEVI: renforcer l'accès au droit et l'effectivité des droits des personnes accueillies au centre qui sont en situation de grande vulnérabilité, souffrant de troubles psychiques et/ou physiques liés à leur vécu traumatique, afin qu'elles puissent à terme bénéficier d'un statut protecteur, répondre à leurs besoins fondamentaux, et les sortir progressivement de la précarité.



HÉBERGEMENT DIFFÉRENT: l'association prodigue aide, accompagnement, et assistance, aux migrants et demandeurs d'asile. Elle accompagne aussi les étrangers dans le cadre de leurs demandes d'asile. Elle effectue des permanences juridiques dans différents quartiers de Paris, prodigue une aide juridictionnelle, et une aide à l'accomplissement de démarches administratives. L'activité de l'HeD est centrée autour d'un point d'accès au droit gratuit. L'enjeu est ainsi de favoriser la cohésion sociale, et d'œuvrer au développement d'une société plus juste par l'éducation et la prise de conscience.



RESPECT ZONE: création d'une formation offrant un certificat aux participants afin qu'ils apprennent à modérer selon la charte Respect Zone (et la loi) les contenus des sites, forums et réseaux sociaux qu'ils fréquentent; formation susceptible d'aider une population socialement défavorisée à augmenter ses qualifications professionnelles et à retrouver un travail.

ACTIONS À L'INTERNATIONAL



AEDH: soutien de l'action RISK (Renforcer les Initiatives pour Secourir les défenseurs au Kivu en RDC) en renforcement des mécanismes d'assistance aux défenseurs des droits de l'homme à l'Est de la RDC en collaboration avec trois associations congolaises partenaires. Il s'est agi de mettre en place un dispositif de réponse aux alertes lancées par les défenseurs des droits de l'Homme menacés, d'assister les défenseurs en danger, de favoriser les échanges entre les organisations partenaires afin d'encourager la recherche de solutions locales.

A également été soutenu une action de défense des droits des groupes vulnérables et prévention des risques de détention arbitraire, torture ou expulsion à travers l'assistance juridique, l'information et le plaidoyer, par l'identification et l'assistance juridique aux détenus les plus vulnérables, l'incitation à un changement de pratiques auprès des décideurs politiques afin d'améliorer la situation des réfugiés (et particulièrement des réfugiés détenus au Liban).



AVOCATS SANS FRONTIÈRES FRANCE: soutien de son action de lutte contre la torture au Nigéria en mobilisant les acteurs judiciaires, permettant l'accès à la justice des victimes d'actes de torture et renforçant la connaissance et le respect de la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT) des avocats impliqués dans le projet.



COLLECTIF GUATEMALA: accompagnement des défenseurs des droits de l'homme au Guatemala dans la lutte contre l'implantation de mégaprojets et l'exploitation de ressources naturelles ainsi que dans le contexte des résistances aux mégaprojets extractivistes et hydroélectriques.



DÉFENSE SANS FRONTIÈRE - AVOCATS SOLIDAIRES: former les jeunes avocats et les élèves avocats aux règles du procès équitable et à l'exercice de la profession respectueuse des règles de déontologie.

EPLN: mission d'observation du procès des principaux protagonistes d'un mouvement collectif survenu à la Colonie n°6 de Kopeisk (Russie), en protestation de pratiques quotidiennes de torture et de racket. Elle s'est traduit par la consignation des atteintes aux droits de la défense des personnes jugées par la Cour de Tchélabinsk et de la possibilité pour elle de faire valoir leurs droits dans le cadre de recours devant les juridictions internes et la Cour européenne des droits de l'homme.



FIACAT: lutte contre la détention préventive abusive, afin de prévenir la torture et les mauvais traitements dans le centre pénitentiaire et de réhabilitation de Kinshasa. Cette action a eu pour objectif de donner au personnel judiciaire et à la société civile des garanties contre la torture, de réduire la surpopulation carcérale dans le CRPK par la lutte contre les détentions abusives et d'œuvrer pour l'application des traités régionaux et internationaux luttant contre la torture et la justice équitable.



FORUM RÉFUGIÉS / COSI: soutien d'un projet d'assistance judiciaire aux victimes de violences sexuelles à l'Est de la République démocratique du Congo afin d'améliorer pour elles l'accès à une justice équitable, en leur apportant un soutien technique et financier.



PEACE BRIGADES INTERNATIONAL FRANCE: soutien d'un « espace pour la paix » pour encourager la régulation non-violente des conflits au Mexique, au Guatemala, en Colombie, au Kenya et au Honduras et accompagnement international pour la protection des avocats défenseurs des droits de l'Homme en Colombie à travers un accompagnement physique, le développement d'outils de sécurité et d'autoprotection ainsi que du travail de plaidoyer et de sensibilisation.

LES PROJETS SOUTENUS

SANTÉ / HANDICAP



ASSOCIATION DES FAMILLES VICTIMES DU SATURNISME: prévention des risques d'intoxication par le plomb chez les enfants et les femmes enceintes; action contre l'habitat indigne et ses conséquences sur la santé par l'accompagnement des familles dans la défense de leurs droits ainsi que la poursuite du travail d'accompagnement individuel des parisiens.



COMEDE: soutien des avocats pour l'accès aux droits et aux soins des migrants en situation de très grande vulnérabilité et précarité extrême par la mise en place de conseils téléphoniques (notamment aux avocats), d'assistance juridique, d'évaluation médicale et psychologique et de fourniture d'un support technique auprès des associations intervenant en milieu carcéral.



TOUPI: action d'accompagnement des personnes handicapées et de leurs familles dans l'exercice de leurs droits.

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS



COMITÉ CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE (CCEM): lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.



ECPAT: soutien de son action « ReAct » qui tend à améliorer l'assistance aux enfants victimes de la traite des êtres humains.



LES AMIS DU BUS DES FEMMES: soutien du projet « GIFT » pour promouvoir l'accompagnement global et innovant pour la protection des filles nigérianes victimes de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle à Paris.

Promotion du processus de réparation pour les mineures Nigérianes victimes de traite des êtres humains et la prévention du phénomène à travers la détection et la mise à l'abri des victimes, le soutien de leur accompagnement éducatif et le soutien des actions en prévention du phénomène.

LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT



COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT: organisation de la journée mondiale contre la peine de mort 2016, dont le thème est la sensibilisation du grand public à la peine de mort pour terrorisme.



ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT: soutien de son action « éduquer aux droits de l'homme et à l'abolition de la peine de mort ».

TÉMOIGNAGES

« Prison Insider a pour objet de faire connaître les conditions de détention et de promouvoir les droits et la dignité des personnes privées de liberté partout dans le monde. Il valorise les bonnes pratiques par comparaison et favorise le témoignage et les solidarités.

Nous agissons principalement par le biais d'un site internet (prison-insider.com), qui regroupe une plateforme d'informations sur les prisons, pays par pays, un outil de comparaison innovant entre les pays pour faire valoir les bonnes pratiques et dénoncer les mauvaises, ainsi qu'un espace de témoignage et d'enquête.

Emmenée par Bernard Bolze, la conception du site internet a débuté en 2015 et a nécessité le travail concerté de militants de tous horizons et de professionnels du développement web et de l'intégration.

La création de ce site en 2016 et les premiers contenus ont en partie été financés par le Barreau de Paris solidarité, qui a accompagné nos premiers pas.

Bien plus qu'un soutien financier, le Barreau de Paris solidarité est un partenaire privilégié de l'association. Auprès d'Emmanuelle Barou-Delnatte et aujourd'hui d'Aurélia Huot, Prison Insider développe des projets communs, témoins des synergies nombreuses entre nos structures. »

Alexandre Delavay, *Président de Prison Insider*

ACTION COMMUNE

Dans le contexte carcéral du centre pénitentiaire de Fresnes où tout passe par l'écrit alors que de nombreux détenus ne le maîtrisent pas et que la démarche est lente et périlleuse, Delphine Bargeton, de l'association festival de Films de femmes, a mis en place une télévision réalisée par les personnes détenues pour informer sur le quotidien de la Maison d'arrêt.

L'ensemble des programmes est fabriqué en détention et réalisé par les personnes détenues elles-mêmes, de la préparation du contenu à la diffusion finale sur le canal interne, en passant par le tournage, le montage et le travail du son. Un atelier, composé de 8 à 10 personnes détenues, ont en charge la fabrication des émissions. C'est une équipe tournante renouvelée en fonction des départs des détenus (sorties, transferts) et des arrivées. Ce sont donc environ 20-25 détenus qui sont inscrits dans une année. Un détenu est classé auxiliaire vidéo, ce qui signifie que l'Administration lui verse un salaire pour assurer, entre autres, la diffusion des programmes de TV Fresnes.

Les personnes détenues sont initiées progressivement aux techniques vidéo et les choix de programme choisis selon les besoins exprimés par l'ensemble des détenus.

Dans le cadre de ce projet, Juliette Chapelle, avocate du barreau de Paris bénévole auprès du Fonds de dotation, a participé à la réalisation de deux émissions sur les thématiques des dispositions de Loi Taubira ainsi que des mesures d'éloignement des étrangers, sujets proposés par les détenus eux-mêmes.

Compte tenu du succès de cette opération, d'autres émissions seront tournées en collaboration avec des avocats parisiens.

ILS TÉMOIGNENT



L'association TouPI est une association d'entraide pour les personnes porteuses d'un handicap cognitif ou mental (tel que l'autisme ou la trisomie 21). Elle accompagne ces personnes et leurs familles dans l'exercice de leurs droits. Grâce au soutien du Fonds Barreau de Paris Solidarité, TouPI a pu accompagner plus de 400 familles en 2017. TouPI a aidé certaines de ces familles à mener des recours en justice. Elle a obtenu pour elles, en 2016 et en 2017, des décisions de justice favorables, créant parfois de nouvelles jurisprudences, notamment :

- la reconnaissance du cumul possible du complément 3 de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé avec l'Allocation de Solidarité Spécifique
- la reconnaissance du fait que la Prestation de Compensation du Handicap versée à l'aidant d'un enfant handicapé ne doit pas être prise en compte dans l'assiette du RSA
- l'obtention d'une indemnisation de plus de 30.000 € versée par l'Etat pour un enfant autiste privé de place dans un service médico-social
- la reconnaissance de l'obligation de résultat de l'éducation nationale en matière d'affectation l'Education Nationale a une obligation de résultat en matière d'affectation d'un élève handicapé dans une classe spécialisée ULIS lorsque la Maison Départementale des Personnes Handicapées a pris une décision en ce sens

TouPI veille à l'effectivité des droits des personnes handicapées et complète ce travail de terrain par des actions auprès des décideurs politiques pour améliorer les droits des personnes handicapées.

TROPHÉES PRO BONO



Les Trophées Pro Bono rassemblent chaque année autour des mêmes valeurs de solidarité et de générosité, avocats et élèves avocats parisiens investis dans des causes telles que l'accès au droit, à la culture, la protection des droits de l'Homme, l'insertion et le soutien des plus exclus, ou encore la protection de l'environnement.

Le jury récompense cinq initiatives, dont un prix spécialement dédié à un élève ou un avocat de moins de 5 ans d'exercice et un prix spécial « Responsabilité sociale et éthique des avocats » qui honore un cabinet s'impliquant dans une démarche socialement responsable.

LES LAURÉATS 2016 ET 2017

PRIX HENRI LECLERC SOLÈNE PELTON, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION « ASLIVE »

Jeune élève avocate, Solène Pelton est la présidente de l'association « ASLIVE », fondée en 1975, dont l'objet est d'améliorer la vie d'adultes en situation de handicap mental. En effet, s'il existe de nombreuses structures à l'attention des jeunes handicapés mentaux, elles sont beaucoup plus rares en ce qui concerne les adultes. Or, c'est souvent à cet âge-là que les personnes handicapées souffrent le plus de la solitude. Solène Pelton et « ASLIVE » ont alors pour but d'apporter à leur mesure des solutions à ce problème en ayant pour maîtres mots le partage, la considération réciproque et le respect de la dignité de l'autre.

NORMA JULLIEN, CO-FONDATRICE DE L'ASSOCIATION « LEGAL CENTER LESBOS »

Les réfugiés de Lesbos, placés en position d'extrême vulnérabilité, sont sous-informés de leurs droits et restent souvent dans l'impossibilité d'accéder à une aide ou une représentation juridique. L'association, composée d'une équipe d'avocats, d'élèves-avocats et de juristes européens bénévoles ont, pour répondre à ces besoins et assurer information, conseil et représentation juridique des réfugiés de l'île, ouvert le centre juridique

(Legal Center Lesbos) à but non lucratif le 8 août 2016. En octobre 2017 plus de 500 bénéficiaires avaient été informés et assistés par le centre, dont majoritairement des afghans, des pakistanais et des syriens. Au-delà de l'information et de l'assistance juridique, c'est un véritable travail de documentation des violations des droits humains et de plaidoyer juridique qui est mené par l'équipe sur internet et les réseaux sociaux afin de porter la voix de ces populations vulnérables.

PRIX « EN SOLO » MELISSA PALMER, AVOCATE AU BARREAU DE PARIS

Melissa Palmer a fondé l'association « Tout Autre Chose » en 2007, dans son quartier du 9ème arrondissement de Paris, afin d'agir à sa mesure contre l'isolement et l'exclusion dont souffrent de nombreuses personnes, notamment des personnes âgées en situation de précarité. Ce soutien se matérialise tant par des conseils, qu'une explication ou la rédaction de courriers administratifs, la préparation de dossiers divers, un tri de documents, ou encore tout simplement une écoute. L'association organise des activités pour permettre aux bénéficiaires à la fois de mieux s'intégrer, mais aussi de s'ouvrir sur « tout autre chose ».



CÉCILE DE SMET,
POUR SON ACCOMPAGNEMENT
DE L'ASSOCIATION SINGA

C'est durant l'hiver 2015 que Cécile de Smet a décidé d'accompagner l'association SINGA qui s'occupe de l'accueil des réfugiés et crée notamment du lien social entre ces derniers et la culture française. L'association œuvre au sein de divers projets parmi lesquels la Fabrique SINGA à laquelle participe plus spécifiquement Cécile de Smet. Elle organise des ateliers collectifs d'initiation à la fiscalité et des réunions individuelles où elle aborde avec les participants des notions telles que la détermination du résultat, les critères de définition du secteur non-lucratif, les modalités de fonctionnement des associations, etc.

PRIX EN « ÉQUIPE »
LA FORCE
JURIDIQUE
DE LA FONDATION
DES FEMMES

La Fondation des Femmes est la première structure de collecte de fonds destinée aux associations agissant pour les droits des femmes. Créée en février 2016, la Force Juridique est née du constat que les associations ne manquent pas seulement de ressources, mais aussi de compétences juridiques pour mener à bien leur action. De même, les professionnels du droit ne perçoivent pas toujours les enjeux spécifiques liés à la défense du droit des femmes. La Force Juridique composée de 23 avocats et avocates de la Fondation des Femmes entend alors favoriser le dialogue et la coopération entre ces associations et les professionnels du droit, afin, à terme, de garantir une meilleure défense des femmes dans les luttes à venir.

DÉFENSE SANS
FRONTIÈRES –
AVOCATS
SOLIDAIRES

Défense sans frontière – avocats solidaires fournit un appui à la défense des populations les plus démunies dans le cadre d'une solidarité internationale et du respect des droits fondamentaux de la défense. L'association, composée d'avocats, s'emploie aussi, partout dans le monde, à soutenir et à défendre les avocats confrontés à des difficultés ou en danger dans l'exercice de leurs missions de défense.

PRIX
« RESPONSABILITÉ
SOCIALE DES
AVOCATS »
LE CABINET
HOGAN LOVELLS

Le cabinet Hogan Lovells développe chaque année un peu plus son action Pro Bono au profit d'associations, de l'entrepreneuriat social, et de projets ciblés liés à la diversité. A ce titre, il a collaboré avec une association d'avocats japonais LGBT souhaitant introduire le mariage pour tous au Japon pour 2020, date des jeux Olympiques. D'autre part, Hogan Lovells poursuit sa participation bimensuelle au Bus de la Solidarité, et reste impliqué dans le programme Initia droit. Enfin, Hogan Lovells a structuré son action citoyenne avec « Global Citizenship », un programme d'actions citoyennes permettant de donner une nouvelle impulsion aux différentes initiatives déjà en place.

LE CABINET VIGO

Outre son engagement Pro Bono depuis sa création, notamment aux côtés d'associations telles que la FIDH, le Nid, l'AADH, l'ACPE, l'ECPAT et RSF, le cabinet a souhaité franchir un nouveau cap en prenant l'engagement d'assumer la responsabilité des impacts de ses décisions sur les domaines couverts par la responsabilité sociale des entreprises (RSE). C'est ainsi que VIGO a été évalué AFAQ 26000 en juin 2015.

PRIX DU JURY
LE CABINET
BETTO SERAGLINI
POUR SON FONDS DE DOTATION
"BETTO SERAGLINI FOR
INTERNATIONAL JUSTICE"

Le fonds de dotation « Betto Seraglini for International Justice » a été créé en 2013 par le cabinet Betto Seraglini. Il œuvre au renforcement de l'accès à la justice locale et internationale au profit des plus vulnérables, et apporte un soutien matériel aux organisations de défense des droits fondamentaux. L'enjeu du fonds de dotation consiste en la promotion de l'accès à la justice internationale pour les plus démunis. « Betto Seraglini for International Justice » met à disposition des bénéficiaires les compétences et les moyens de ses membres afin de parvenir à cet objectif solidaire.



ALEXA CHAPOTEL,
PRÉSIDENTE DE
L'ASSOCIATION « AVIJED ».

L'association a notamment développé un portail d'information juridique et de diffusion de vidéos d'information juridique en langue des signes française, projet appuyé par le Fonds de dotation du Barreau de Paris Solidarité, le Ministère de la Justice et d'autres partenaires. Elle a également mis en place un réseau francophone international pour l'expertise en communication claire du droit en partenariat avec l'organisme québécois Educaloi, a poursuivi son projet européen Erasmus+ pour l'accès au droit des nouveaux immigrés et a lancé la page Facebook: « Bridge Builders » en plus de poursuivre un projet innovant d'information juridique aux patients en centre hospitalier.

L'ALLIANCE DES
AVOCATS POUR
LES DROITS DE
L'HOMME – AADH

Créé en 2009, l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH) est une association de plus de 25 000 avocats bénévoles qui intervient auprès des ONG et des victimes pour leur fournir les services des meilleurs avocats. Elle coordonne un soutien juridique neutre, gratuit et confidentiel. Les avocats de l'AADH interviennent pour assurer des consultations écrites en réponse à toutes les problématiques juridiques qui leurs sont soumises. L'AADH a pour objectif de développer le Pro Bono, structurer, encadrer et professionnaliser les ONG, renforcer et pérenniser leur combat, assister et représenter les ONG lors de leur constitution de partie civile et les victimes les plus vulnérables, sensibiliser les avocats à la protection des droits de l'Homme et former les ONG, associations et avocats.

Ils nous soutiennent !

Barreau de Paris Solidarité remercie chaleureusement l'ensemble des confrères qui ont apporté leur soutien au Fonds de dotation, ainsi qu'à **l'Orchestre du Palais** et **l'association Chamonix Zermatt**.

Vous participez au développement des dispositifs d'accès au droit pour tous.

En effet, les permanences basées sur le bénévolat, auquel près de 350 confrères participent régulièrement, permettent chaque année de recevoir plus de 6 000 personnes.

Merci à vous.

L'ORCHESTRE DU PALAIS

L'ORCHESTRE DU PALAIS
S'ENGAGE POUR BARREAU
DE PARIS SOLIDARITÉ



L'orchestre du palais, dirigé par Monsieur Ledermann, a donné un concert au bénéfice du Fonds de dotation Barreau Solidarité le 9 mars 2017 à 20 h 30 à l'Oratoire du Louvre.

L'intégralité des bénéfices de cette superbe soirée a été reversée au Fonds de dotation. L'orchestre, dirigé par Nicolas Ledermann, avocat au barreau de Paris, a joué des œuvres de Gluck, Vivaldi, Purcell et Mozart (concerto 21 – soliste Tristan PFAFF).

ILS NOUS SOUTIENNENT !

L'ASSOCIATION CHAMONIX ZERMATT

BARREAU DE PARIS
SOLIDARITÉ : UN SENS
DE PLUS À L'AVENTURE
DE L'ASSOCIATION
«CHAMONIX ZERMATT 2014»



L'ASSOCIATION CHAMONIX ZERMATT

La « Haute route des avocats » est un raid à ski de 5 jours tracé sur l'itinéraire classique de la mythique « Haute route » entre Chamonix et Zermatt ; plus de 100 kilomètres de skis de randonnée, souvent au dessus de 3000 mètres pour près de 7000 mètres de dénivelé positif.

Depuis cinq ans, des avocats de Paris et d'ailleurs se retrouvent engagés dans cette course de haute montagne. De quoi progresser entre confrères de différents horizons, de différents âges avec, toujours, le sentiment de relever un défi aussi sportif qu'humain. S'ajoutent chaque année à ce raid mythique d'autres courses plus faciles d'accès (4000 de Sas Fee, Tour de l'Albaron).

Ces challenges sont également l'occasion d'associer défi sportif et cause solidaire et de donner ainsi à l'aventure un sens supplémentaire. C'est assez naturellement que les organisateurs se sont tournés vers Barreau de Paris Solidarité ; en raison de son rôle fédérateur des initiatives existant au sein des associations du Barreau de Paris et de l'assurance de voir les sommes redistribuées par BPS aux initiatives les plus méritantes.

Chaque année, des fonds sont levés auprès de sponsors dont les couleurs sont portées par les participants. Les tenues logotées remises aux engagés unissent le groupe, sont un élément fédérateur, fort remarqué dans les refuges, avec parmi les logos habituels celui du Barreau de Paris.

L'année prochaine les Dolomites et la Norvège seront au programme.

C'est une fois encore avec passion que les engagés, accompagnés des meilleurs guides de haute montagne, relèveront le défi avec la satisfaction supplémentaire de courir pour une autre bonne raison...

Alain Cuisance et Xavier Chiloux

Pour en savoir plus : www.chamonixzermatt2014.com

SOUTIEN

SOUTENEZ LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ DU BARREAU DE PARIS !

ADRESSEZ VOS DONNS PAR CHÈQUE
LIBELLÉ À L'ORDRE DU FONDS DE DOTATION BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ

*Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité
11, place Dauphine - 75053 Paris Cedex 01*

VOS DONNS OUVRONT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔTS

Vous êtes un particulier : Vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôts sur la base de 66 % des sommes versées, et ce dans la limite de 20 % du revenu imposable. Au-delà du plafond de 20 % du revenu imposable, l'excédent est reporté successivement sur les années suivantes, jusqu'à la cinquième incluse, et ouvre droit à la réduction d'impôts dans les mêmes conditions.

Vous êtes une entreprise : Vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôts sur la base de 60 % des sommes versées, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes. Ainsi, lorsque vous faites un don de 2 000 €, il ne vous coûte que 800 € après déduction fiscale. Au-delà du plafond de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes, l'excédent est reporté successivement sur les années suivantes, jusqu'à la cinquième incluse, et ouvre droit à la réduction d'impôts dans les mêmes conditions.

S'ENGAGER
PAR CONVICTION
& SOLIDARITÉ

BARREAU
DE PARIS
Fonds de dotation
Fonds de dotation

Une publication du fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité | © 2018

Photographies | © Collectif Tendance Floue - Flore-Aël Surun et Gilles Coulon | © Ghislain Mirat | © AdobeStock | © Wahaus | © DR
Direction artistique | Wahaus®

Imprimé en France par F.O.I. sur du papier issu de forêts gérées durablement.

**BARREAU
DE PARIS**

et Solidarité

Fonds de dotation

www.barreausolidarite.org

ahuot@avocatparis.org

www.facebook.com/BarreauSolidarite